Mécanicien·ne avion / Hélicoptère

Mission

Le/la mécanicien·ne avion/hélicoptère assure l'entretien et la réparation de l'avion ou de l'hélicoptère, sur piste (encore appelée « maintenance en ligne ») ou en hangar. Le domaine d'intervention concerne les systèmes mécaniques et électromécaniques de l'aéronef : moteur, cellule, commande vol, équipements hydrauliques, pneumatiques et électromécaniques. Il/elle a donc l'ensemble de l'aéronef dans son champ de travail : ailes, fuselage, train d'atterrissage, pneumatiques, cabine de pilotage….

Activités

Ses interventions techniques sur un équipement consistent à inspecter, tester, diagnostiquer, monter, démonter, réparer, modifier, régler, à partir de la documentation du bureau d'études du constructeur.

Il/elle doit également renseigner les documents de contrôle et de traçabilité.

En ligne, il va traiter les interventions demandées par les PNC (hôtesses de l'air et stewards) et les PNT (commandants de bord et copilotes).

Si le/la mécanicien·ne est habilité·e, il/elle va prononcer l'Approbation Pour Remise en Service (APRS) de l'aéronef qui atteste que l'appareil est apte au vol et peut redécoller en toute sécurité.

Compétences & Qualités

Connaître le fonctionnement des systèmes mécaniques et électromécaniques, pneumatiques, hydrauliques de l'aéronef

Connaître la réglementation aéronautique

Avoir de bonnes capacités d'analyse et un grand sens des responsabilités car le diagnostic est essentiel, et l'engagement pris aura un impact sur la vie de milliers de passagers

Maitriser l'anglais technique

Exploiter la documentation technique, et remettre constamment à jour ses connaissances

Respecter les engagements de sécurité, qualité, coût et délai

Travailler en équipe et avec d'autres services (préparation…)

Être rigoureux·se, minutieux·se afin de réaliser des travaux de précision

Savoir bien gérer son stress

Conditions d'exercice

L'activité s'effectue en horaires classiques ou décalés y compris weekends et jours fériés sur piste (dans ce cas Permis B et véhicule ou moyen de transport souhaités), et nécessite le port d'équipements de protection individuelle. Pour les aéroports : le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées. Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou le justice peut entraîner la non-obtention de ce titre.

1) L'activité s'exerce en hangar pour les visites d'entretien qui exigent une immobilisation de l'aéronef de quelques jours à plusieurs semaines en fonction des heures de vol, des cycles de décollages ou d'un rythme calendaire. Elle s'effectue dans les centres de maintenance des constructeurs aéronautiques (avionneurs), ou dans les entreprises de maintenance aéronautique, ou les directions industrielles des compagnies aériennes. Elle se fait en fonction d'un programme d'entretien établi par le bureau d'études du constructeur de l'aéronef et des défauts constatées en exploitation. Au cours de ces visites le/la mécanicien·ne aéronef réalisera les modifications imposées par le constructeur.

2) Elle s'exerce aussi sur piste dans les compagnies aériennes, lorsque l'aéronef est en exploitation, c'est la maintenance en ligne. A partir de la documentation technique le/la mécanicien·ne aéronef assure l'inspection (maintenance préventive comprenant des taches programmées journalières et hebdomadaires) et la réparation de l'aéronef entre un atterrissage et un décollage. L'objectif est de faire le tour des systèmes pour savoir si l'aéronef peut repartir en toute sécurité. Il/elle traitera les informations écrites par les PNC (hôtesses de l'air et stewards) et les PNT

(commandants de bord et copilotes). Si le/la mécanicien·ne est habilité·e, il/elle prononcera l'Approbation Pour Remise en Service (APRS) de l'aéronef qui atteste que l'avion est apte au vol et peut redécoller en toute sécurité.

Formation

Bac pro aéronautique option systèmes ou pour la maintenance de l'aéronef sur piste : bac pro aéronautique option systèmes + certificat de spécialisation (ex Mention complémentaire) aéronautique de la spécialité (formation de base permettant d'obtenir la partie théorique de la Licence B1 de la PART 66) pour être habilité·e à délivrer l'APRS : Licence B1 (PART66) + Qualification de Type aéronef + une habilitation de l'entreprise. Pour trouver votre formation, rendez-vous sur :

Évolution

Intégrer les fonctions de chef·fe d’équipe, contrôleur·se qualité, formateur·rice ou se diriger vers d'autres postes selon la mobilité interne.

Accès à l'emploi

Retrouvez toutes les entreprises : L'Aéro Recrute - Rejoignez une industrie d'excellence